

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Version 07/2025

SAS CHAPMAN & CHAPMAN – C&C

Siège social : 1 B, rue de Montmartin – 77515 Pommeuse – France

RCS Meaux : 942 690 439

N° TVA intracom. : FR51 942 690 439

Email : eve@chapmanandchapman.eu ou marc@chapmanandchapman.eu

(Le Client agit à des fins exclusivement professionnelles et reconnaît que, par conséquent, les dispositions protectrices du consommateur ne lui sont pas applicables.)

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent l'ensemble des prestations fournies par Chapman & Chapman (C&C). Toute commande de prestations implique l'acceptation sans réserve des CGV, lesquelles prévalent sur tout document contradictoire, sauf accord particulier écrit entre les parties.

2. Définitions

- **Prestations** : services décrits à l'article 3.
- **Client** : personne morale ou physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle.
- **Contrat** : l'ensemble constitué des présentes CGV, du devis ou bon de commande accepté et des éventuelles conditions particulières.

3. Nature des Prestations

C&C intervient dans tout domaine susceptible de contribuer au développement du Client ; à titre non limitatif :

1. **Conseil en stratégie** : élaboration ou révision de la vision, du positionnement, des plans de développement, de l'analyse de marché ou de la feuille de route opérationnelle ;
2. **Prestations juridiques et fiscales** (réalisées, le cas échéant, via la SELAS Legal Growth, un cabinet d'avocats sis 3 boulevard de Belfort, 5900, Lille, inscrite au RCS de Lille Métropole sous le numéro 932 886 898, présidée par Eve Chapman) : consultations, audits, rédaction ou revue documentaire, optimisation fiscale, mise en conformité réglementaire ;
3. **Conseil en management** : organisation, optimisation de processus internes, conduite du changement, gouvernance ;
4. **Coaching individuel ou collectif** : accompagnement des dirigeants, managers ou équipes, mentorat, animation d'ateliers et séminaires de développement des compétences ;
5. **Services complémentaires** identifiés avec le Client en amont ou définis au fur et à mesure de l'exécution, lorsque ces services apparaissent nécessaires pour atteindre les objectifs convenus.

Toute extension ou évolution du périmètre initial donnera lieu, si nécessaire, à un avenant précisant la nature des Prestations supplémentaires, le calendrier et les conditions financières correspondantes.

4. Devis – Commande – Entrée en vigueur

4.1. Chaque mission fait l'objet d'un devis indiquant le périmètre, le calendrier prévisionnel, le prix et, le cas échéant, l'échelonnement de facturation.

4.2. Le devis est valable 30 jours calendaires à compter de son émission.

4.3. Le Contrat prend effet à la première de ces occurrences : (i) signature manuscrite ou électronique du devis; (ii) acceptation écrite du Client; (iii) commencement d'exécution des Prestations à la demande du Client.

5. Obligations de moyens

Sauf si la nature de la Prestation l'exige ou accord spécifique contraire, C&C est tenue à une obligation de moyens. L'atteinte des résultats souhaités dépend largement de l'engagement, de la coopération et des actions du Client, lequel s'engage à mettre en œuvre les recommandations et à prendre les décisions relevant de sa seule responsabilité.

6. Collaboration du Client

Le Client :

- fournit, en temps utile, les informations, documents et accès nécessaires ;
- désigne un interlocuteur décisionnaire ;
- valide dans les délais les livrables intermédiaires.

Le Client reconnaît qu'un retard ou un manquement de sa part nuit à la bonne exécution de la Prestation et pourra entraîner un ajustement du calendrier, des ressources et/ou des honoraires.

7. Prix – Facturation

7.1. Les prix sont exprimés en euros (€), nets, hors taxes et hors frais. La TVA ou toute taxe applicable est facturée en sus.

7.2. Les frais (déplacements, hébergement, achats de données, etc.) sont refacturés au Client au coût réel, sur présentation des justificatifs sur demande du Client. Au-delà de trente (30) minutes de déplacement, une facturation supplémentaire au taux horaire de deux-cents (200) euros HT peut être appliquée à la seule discrétion de C&C. Le temps de déplacement est calculé depuis le siège social de C&C indiqué aux présentes CGV.

7.3. Pour toute transaction libellée dans une devise autre que l'euro et/ou soumise à des réglementations fiscales étrangères, tous frais bancaires, commissions de change, retenues ou taxes locales sont à la charge exclusive du Client, de sorte que C&C perçoive le montant net convenu.

8. Modalités de paiement

8.1. Sauf stipulation contraire dans le devis, les factures sont exigibles à 30 jours calendaires de leur date d'émission. Pour les Prestations récurrentes, le paiement doit intervenir au plus tard le troisième (3e) jour ouvré du mois en cours.

8.2. Le paiement s'effectue par virement sur le compte indiqué sur la facture.

8.3. Acomptes et paiements intermédiaires : C&C peut exiger un acompte à la commande ou des facturations progressives selon l'avancement.

9. Retard ou défaut de paiement

9.1 **Droit de suspension / résiliation** : À défaut de règlement intervenu dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la réception d'une mise en demeure suite à un retard ou défaut de paiement restée sans effet, C&C pourra suspendre l'exécution des Prestations ou résilier le Contrat de plein droit, sans indemnité pour le Client, et sans préjudice des intérêts, pénalités et dommages-intérêts qui pourraient être réclamés par C&C au Client prévus aux présentes.

9.2 **Pénalités de retard** : Tout montant impayé portera, de plein droit et sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire :

- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L441-10 du Code de commerce),
- des intérêts de retard au taux annuel de 10 % du montant TTC de la facture,
- tous frais de recouvrement supplémentaires justifiés.

10. Propriété intellectuelle

Les rapports, présentations, méthodes, logiciels, maquettes, modèles, outils et plus généralement tous documents ou supports remis (les « Documents ») sont et restent la propriété exclusive de C&C. Le Client bénéficie d'un droit d'usage interne, non exclusif et non transférable, limité à l'objet du Contrat. Toute reproduction, diffusion ou exploitation non autorisée entraînera de plein droit une pénalité forfaitaire de 10 000€, sans préjudice de tous dommages et intérêts ou actions pénales.

11. Confidentialité

Les parties s'engagent, pendant la durée du Contrat et cinq (5) ans après son terme, à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues, sauf accord écrit ou exigence légale impérative.

12. Protection des données personnelles

12.1. **Qualification des Parties** : Chaque Partie agit en qualité de responsable de traitement indépendant pour les opérations de traitement réalisées dans le cadre du Contrat. Aucune Partie n'agit, par principe, en qualité de sous-traitant de l'autre, sauf accord exprès écrit contraire.

12.2. **Durée et finalités** : Les données personnelles sont traitées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution des Prestations, aux fins suivantes : gestion de la relation commerciale, facturation, réalisation des missions, suivi qualité, et respect des obligations légales et réglementaires.

12.3. **Catégories de données** : données d'identification, données professionnelles (fonction, email professionnel, numéro de téléphone), informations contractuelles et, le cas échéant, toute donnée communiquée par le Client dans le cadre de la mission.

12.4. **Obligations des Parties** : Chaque Partie s'engage à : (i) traiter les données conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés ; (ii) mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées assurant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données ; (iii) n'accorder l'accès aux données qu'aux personnes strictement habilitées ; (iv) notifier à l'autre

Partie toute violation de données personnelles dans un délai raisonnable ; (v) ne pas transférer les données en dehors de l'UE sans garanties appropriées.

12.5. Droits des personnes concernées : Chaque Partie est responsable du traitement des demandes d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition ou de portabilité qui lui sont adressées.

12.6. Conservation et suppression : À l'issue du Contrat, chaque Partie supprime ou anonymise les données personnelles, sauf obligation légale de conservation plus longue.

13. Responsabilité – Garanties

13.1. Exclusion préalable : La responsabilité de C&C ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, négligence grave, dol ou fraude. Sont notamment exclus tous dommages indirects (perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de réputation, de données, etc.), dans les limites permises par la loi.

13.2. Limitation cumulée : En tout état de cause, la responsabilité totale cumulée de C&C, toutes causes confondues, est limitée au montant HT effectivement payé par le Client au titre du Contrat concerné au cours des douze (12) derniers mois précédant le fait générateur.

13.3. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est fournie quant à l'atteinte d'un résultat particulier ou à l'adéquation des Prestations à un besoin spécifique.

14. Sous-traitance

C&C peut sous-traiter tout ou partie des Prestations à des partenaires dûment qualifiés. Dans ce cas, C&C demeure responsable envers le Client.

15. Non-sollicitation du personnel

Le Client s'interdit, pendant la durée du Contrat et 12 mois après son terme, d'embaucher ou de faire travailler, directement ou indirectement, tout collaborateur ou sous-traitant de C&C ayant participé aux Prestations. Tout manquement donnera lieu au versement d'une indemnité équivalente à 12 mois de la dernière rémunération brute du collaborateur concerné.

16. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Si cet événement perdure plus de trois (3) mois, chacune des Parties pourra résilier le Contrat sans indemnité.

Les parties conviennent expressément d'exclure l'application de l'article 1195 du Code civil.

17. Cession du Contrat

Le Contrat ne peut être cédé, en tout ou partie, par le Client sans l'accord écrit préalable de C&C. C&C est libre de céder ou transférer le Contrat à toute société contrôlée par ou contrôlant C&C au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

18. Indépendance des clauses

Si une stipulation est déclarée nulle ou inapplicable, les autres demeurent en vigueur. Les Parties négocieront de bonne foi une clause de remplacement proche des termes initiaux de la clause déclarée nulle ou inapplicable.

19. Résiliation

19.1. Prestations ponctuelles (« one shot ») : Chaque Partie peut résilier de plein droit le Contrat, après mise en demeure restée sans effet 15 jours, en cas :

- de faute grave, négligence grave ou dol de l'autre partie ;
- de défaut ou retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- de violation substantielle des obligations de confidentialité ou de propriété intellectuelle ;
- d'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement, liquidation ou équivalent) ou cessation de paiements ;
- de changement de contrôle de l'autre partie susceptible d'affecter négativement l'exécution du Contrat.

La résiliation intervient sans préjudice de toute action en dommages et intérêts.

19.2. Prestations récurrentes : Le Contrat est conclu pour la durée initiale prévue au devis, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Chaque Partie peut y mettre fin par notification écrite un (1) mois avant l'échéance de la période en cours. Les motifs de résiliation immédiate listés au 19.1 s'appliquent également pendant les périodes reconduites.

20. Droit applicable – Juridiction compétente

Les CGV et le Contrat sont régis par le droit français. Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège de C&C, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

21. Entrée en vigueur – Modification des CGV

Les CGV entrent en vigueur à la date indiquée ci-dessus. C&C peut les modifier à tout moment ; en cas de modification substantielle, le Client dispose d'un droit de refus notifié dans les 14 jours suivant la communication. À défaut de refus dans ce délai, les nouvelles CGV sont réputées acceptées. En cas de refus, les CGV précédemment acceptées demeurent applicables jusqu'à l'exécution complète des Prestations en cours.